

REOUVERTURE DES ECOLES

Reprise conditionnelle, progressive et évolutive



■ Ecoles élémentaire et maternelle

Du lundi 18 mai au vendredi 29 mai 2020

■ Garderie municipale

Du mardi 12 mai au vendredi 15 mai 2020

GUIDE POUR LES FAMILLES

Modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire publiques après la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires et en concertation avec les équipes éducatives.

■ En élémentaire

Les classes seront composées de 10 groupes de 8 enfants.

■ En maternelle

Les classes seront composées de :

- 6 groupes de 5 enfants uniquement pour les Grandes Sections
- 1 groupe de Petites et Moyennes Sections de 8 enfants réservé aux enfants des publics prioritaires tels que définis par l'Etat.

..... CONTACTS

| | |
|--------------------------|----------------|
| Ecole élémentaire | 06 74 62 53 33 |
| Ecole maternelle | 06 74 62 52 72 |
| Service enfance jeunesse | 04 67 85 60 61 |

GARDERIE MUNICIPALE

Mardi 12, Mercredi 13, Jeudi 14 et Vendredi 15 mai 2020

Exclusivement pour les enfants des publics prioritaires tels que définis par l'Etat, un accueil municipal est assuré de 8h30 à 16h30 (par journée entière uniquement) les mardi 12, mercredi 13, jeudi 14 et vendredi 15 mai 2020.

Nombre de places limitées.

Inscription obligatoire auprès du service jeunesse (04 67 85 60 61).

Attention, pas de restauration, les parents devront fournir un pique-nique.

INFORMATIONS CONCERNANT L'ENSEMBLE DES ECOLES

Les équipes pédagogiques accueilleront les enfants en présentiel le matin comme détaillé ci-après. Afin de permettre un accueil continu, la ville a décidé, en concertation avec les directeurs d'écoles, les représentants des parents d'élèves et le DDEN, d'assurer la garde des enfants présents sur le reste de la journée.

Plusieurs possibilités sont ainsi offertes aux parents de la Grande Section au CM2 :

- Un accueil uniquement le matin par les enseignants.
- Un accueil le matin par les enseignants puis une prise en charge de la restauration scolaire et de l'après-midi par les animateurs du service enfance jeunesse de la ville.

Attention : l'accueil de l'après-midi est réservé aux enfants restant à la cantine.

ECOLE ELEMENTAIRE

Les classes seront composées de 10 groupes de 8 enfants maximum.

Ce sont les enseignants qui constituent les groupes et indiqueront l'affectation des enfants aux familles et à la commune, ainsi que les horaires d'accueil et de sortie.

Les enseignants accueillent les enfants à l'école élémentaire de façon échelonnée selon les groupes déterminés entre 8h et 8h40.

La fin des cours sera échelonnée en fonction de l'heure d'arrivée, soit de 11h à 11h40.

Pour les enfants inscrits sur la journée complète, la Ville a dédié un animateur à chaque groupe. Il prendra en charge les enfants dès la fin des cours, les encadrera pendant le temps du repas (tarif habituel, réservation auprès du service jeunesse) et assurera la garderie jusqu'à la sortie prévue de ce groupe qui sera échelonnée de 17h à 17h40.

ECOLE MATERNELLE

Les classes seront composées de :

- 6 groupes de 5 enfants maximum uniquement pour les Grandes Sections
- 1 groupe de Petites et Moyennes Sections réservé aux enfants des publics prioritaires tels que définis par l'Etat

Ce sont les enseignants qui constituent les groupes et indiqueront l'affectation des enfants aux familles et à la commune, ainsi que les horaires d'accueil et de sortie.

Pour les enfants de Grande Section :

Les enseignants accueillent les enfants à l'école maternelle de façon échelonnée selon les groupes déterminés entre 8h15 et 8h40.

La fin des cours sera échelonnée en fonction de l'heure d'arrivée, soit de 11h15 à 11h40.

Pour les enfants inscrits sur la journée complète, la Ville a dédié un animateur à chaque groupe. Il prendra en charge les enfants dès la fin des cours, les encadrera pendant le temps du repas (tarif habituel, réservation auprès du service jeunesse) et assurera la garderie jusqu'à la sortie prévue de ce groupe qui sera échelonnée de 17h15 à 17h40.

Les familles dont les enfants restent toute la journée peuvent prévoir un goûter.

Pour les enfants de Petites et Moyennes Sections :

Le groupe de Petites et Moyennes Sections, réservé aux enfants des publics prioritaires, est accueilli à l'ALSH maternel (parc du Château Mallet) de 8h à 12 h ou de 8h à 17h sur inscription auprès du service enfance.

Deux possibilités d'accueil sont ainsi offertes aux parents :

- Un accueil uniquement le matin
- Un accueil pour la journée complète avec restauration scolaire (pour le repas : tarif habituel, réservation auprès du service jeunesse)

ALSH

Mercredi 20 et 27 mai 2020

Un accueil est assuré exclusivement pour les enfants des publics prioritaires tels que définis par l'Etat de 8h à 12 h ou de 8h à 17h sur inscription auprès du service enfance.

Deux possibilités d'accueil sont ainsi offertes aux parents :

- Un accueil uniquement le matin
- Un accueil pour la journée complète avec la restauration scolaire.

ACCUEIL PERISCOLAIRE/ETUDES SURVEILLEES/AIDE AUX DEVOIRS

Les animateurs de la ville sont mobilisés pour encadrer les enfants le midi et l'après-midi.

Il n'y aura donc pas d'accueil périscolaire le matin et le soir.

Le dispositif d'aide aux devoirs et d'études surveillées n'est pas envisagé sur la période en présentiel, un dispositif à distance pour certaines familles pourra être maintenu.

RESTAURATION SCOLAIRE

Pour les enfants accueillis à la journée, la restauration scolaire est assurée au tarif habituel.

L'inscription doit être effectuée auprès du service enfance jeunesse : 04 67 85 60 61.

MESURES SANITAIRES

MESURES PRISES PAR LA VILLE

Concernant les groupes scolaires et les lieux d'accueils municipaux, les mesures sanitaires suivantes sont mises en œuvre :

- Gestion des lieux et des accès pour éviter de regrouper un nombre important d'enfants et de parents au même endroit : barrières de sécurité, marquage au sol et fléchage pour permettre la distanciation physique.
- Interdiction de circulation Rue Léon Blum aux horaires d'ouverture et de fermeture des écoles.
- Mise à disposition de savon aux points d'eau et de gel hydroalcoolique.
- Nettoyage régulier des locaux et désinfection chaque jour.
- Le port de masques par le personnel encadrant municipal sera obligatoire, des dispositions sont prises par l'éducation nationale pour les enseignants.
- Une visière a été fournie à l'ensemble du personnel encadrant et des enseignants en activité.

CONSIGNES POUR LES PARENTS

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

- Le port du masque n'est pas recommandé pour les enfants, selon les consignes du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse :
 - Pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire.
 - Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter correctement. Dans ce cas il appartient aux parents de fournir des masques.
 - Pour les élèves présentant des pathologies, le médecin référent déterminera les conditions du port du masque.
- Fourniture de mouchoirs en papier jetables
- Port du masque fortement recommandé pour les parents accompagnant les enfants
- Respect impératif des horaires d'entrée et de sortie communiqués par les enseignants
- Respect des zones d'accueil délimitées pour chaque groupe d'enfants